

BAREME DES HONORAIRES

Barème en vigueur à compter du 31 mars 2023

HONORAIRES TTC TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente.
Les honoraires sont à charge acquéreur dans le cadre d'un mandat de recherche.
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'une succession.

| | | |
|---------------|---------------|----------|
| MOINS DE | 50 000 EUROS | 8 000 € |
| 50 001 EUROS | 100 000 EUROS | 10 000 € |
| 100 001 EUROS | 150 000 EUROS | 8,50 % |
| 150 001 EUROS | 180 000 EUROS | 7,00 % |
| 180 001 EUROS | 220 000 EUROS | 6,00 % |
| 220 001 EUROS | 280 000 EUROS | 5,50 % |
| 280 001 EUROS | 350 000 EUROS | 5,00 % |
| 350 001 EUROS | 500 000 EUROS | 4,50 % |
| 500 001 EUROS | ET PLUS | 4,00 % |

HONORAIRES TTC VEFA

Les honoraires seront à la charge du vendeur qui en sa qualité de professionnel définit lui-même les honoraires.

HONORAIRES APPLICABLES A L'IMMOBILIER TERTIAIRE

Les honoraires sont à la Charge de l'acquéreur

Commission minimum de l'agence pour les transactions : 5 000 € HT

LOCAUX COMMERCIAUX ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE Location : 30% du loyer annuel Hors Taxe et Hors Charges Cession de droit au bail : 8% du prix de cession HT

FONDS DE COMMERCE

8% HT du prix de cession

INVESTISSEMENT IMMOBILIER

8% du prix de cession HT si prix inférieur à 700 000 euros 6% du prix de cession HT si supérieur ou égal à 700 000 euros



HONORAIRES VIAGER

MONTANT DE LA VALEUR LIBRE DU BIEN

JUSQU'À 80 000 €
JUSQU'À 150 000 €
JUSQU'À 230 000 €
JUSQU'À 300 000 €
JUSQU'À 380 000 €
JUSQU'À 500 000 €
JUSQU'À 750 000 €
JUSQU'À 1 000 000 €
AU-DELÀ

HONORAIRES TTC

JUSQU'À 10%
JUSQU'À 8,5%
JUSQU'À 8%
JUSQU'À 7,5%
JUSQU'À 7%
JUSQU'À 6,5%
JUSQU'À 6%
JUSQU'À 5,5%
JUSQU'À 5%

Commission minimum de l'agence pour les transactions : 3 000 € (T.V.A. incluse)
Rémunération à la charge de l'acquéreur, sauf convention différente entre les parties
Intercabinet : nous contacter